

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
PWGSC/TPSGC Acquisitions  
1045 Main Street  
1st Floor, Lobby C  
Unit 108  
Moncton, NB E1C 1H1  
Bid Fax: (506) 851-6759

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

This document contains a security requirement.  
Ce document contient une condition de sécurité.

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office  
1045 Main Street  
1st Floor, Lobby C  
Unit 108  
Moncton, NB E1C 1H1

<b>Title - Sujet</b> Nurse Services	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 51019-144006/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 51019-144006	<b>Date</b> 2014-07-22
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MCT-006-4865	
<b>File No. - N° de dossier</b> MCT-4-37015 (006)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-07-30</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Bourque, Annette	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mct006
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (506) 851-2325 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (506) 851-6759
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

51019-144006/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct006

Client Ref. No. - N° de réf. du client

51019-144006

File No. - N° du dossier

MCT-4-37015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Cette page est blanche. Voir le document ci-joint - Modification de l'invitation 004.pdf

N° de l'invitation : 51019-144006/A  
Modification N° : 004  
Titre : Services d'infirmière/infirmier

Cette modification est émise afin de fournir les réponses aux questions suivantes :

**Question 1 :**

À la page 6 de 21, dans la section 5, Lois applicable, la DP établit que "tout contrat subsequent sera interprété et régi selon les lois en vigueur à l'Îles-du-Prince-Édouard, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois ». Pouvez-vous confirmer s'il est question du Québec, plutôt que de l'Îles-du-Prince-Édouard?

**Réponse 1 :**

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicable d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précise et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucune changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

**Question 2 :**

À la page 18 de 23, dans la section 7.3, Frais de déplacement et de subsistance, la DP fixe à 200,00 \$ le coût estimatif des déplacements par année de contrat. Pouvez-vous confirmer que le montant devrait plutôt être de 2 000,00 \$, comme il est indiqué dans l'annexe B, Base de paiement?

**Réponse 2 :**

Le montant devrait plutôt être de 2 000,00 \$ par année de contrat.

**Question 3 :**

Nous avons noté que toute personne proposé pour offrir des services à titre d'infirmière/infirmiers doit posséder un baccalauréat. Cette exigence obligatoire écarte des infirmières/infirmiers titulaires d'un diplôme ayant une expérience considérable et qui sont extrêmement qualifiés pour assurer la prestation des services de consultation infirmière visés par le contrat. Le ministère des Anciens Combattants envisagerait-il la possibilité de réviser cette exigence pour inclure les infirmières/infirmiers titulaires d'un diplôme qui ont un nombre précis d'années d'expérience?

**Réponse 3 :**

Un diplôme en sciences infirmières avec un nombre précis d'années d'expérience n'est pas acceptable. Conformément à la première exigence obligatoire, un baccalauréat d'une université reconnue avec une spécialisation acceptable en sciences infirmières est la norme minimale à laquelle toute personne proposée doit satisfaire pour fournir des services à titre d'infirmière contractuelle ou d'infirmier contractuel de bureau de secteur.

**Question 4 :**

Dans la section 7.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux, à la page 4 de 6, la formation à l'intention du personnel de remplacement incombe-t-elle à notre infirmière/infirmier de soins intégraux ou sera-t-elle fournie par ACC?

**Réponse 4 :**

Le contrat exige du personnel de relève et de remplacement. Une infirmière/infirmier de relève est en mesure de remplacer l'infirmière/infirmier de soins intégraux au cas où cette personne serait en congé annuel ou de maladie. L'infirmière/infirmier de remplacement est celle/celui qui remplacera l'infirmière/l'infirmier de soins intégraux ou l'infirmière/infirmier de relève au cas où cette personne quitterait le contrat.

ACC donnera la formation à l'infirmière/infirmier de soins intégraux et à l'infirmière/infirmier de relève au même moment (au début du contrat), et l'entrepreneur sera payé pour le temps de formation. L'entrepreneur est responsable de la rémunération de payé pour la formation du personnel de remplacement, mai ACC fournira la formation.

N° de l'invitation : 51019-144006/A  
Modification N° : 004  
Titre : Services d'infirmière/infirmier

**Question 5 :**

À l'annexe D de la demande de proposition, il est indiqué que la personne proposée doit posséder un diplôme d'une université reconnue. Est-ce qu'un certificat universitaire en santé mentale est accepté à titre de diplôme universitaire?

**Réponse 5 :**

Non, un certificat universitaire en santé mentale n'est pas acceptable.

**Question 6 :**

Nous avons une ressource à proposer qui a travaillé à titre d'infirmière autorisée pour les Anciens Combattants Canada situé à Montréal (VAC Montréal) en 2001-2002, et qui possède un diplôme d'études collégiales (DEC) tel que reconnu au Québec.

Considérant cette expérience au VAC Montréal en 2001-2002, et son DEC de la province de Québec à titre d'infirmière clinicienne autorisée, nous aimerions savoir, avec les expériences professionnelles et les qualifications que possède cette dernière, s'il est possible de la présenter pour la demande de proposition.

**Réponse 6:**

Un diplôme en sciences infirmières avec un nombre précis d'années d'expérience n'est pas acceptable. Conformément à la première exigence obligatoire, un baccalauréat d'une université reconnue avec une spécialisation acceptable en sciences infirmières est la norme minimale à laquelle toute personne proposée doit satisfaire pour fournir des services à titre d'infirmière contractuelle ou d'infirmier contractuel de bureau de secteur.

**Question 7 :**

Au Québec, pourquoi exigez-vous désormais un diplôme universitaire alors qu'auparavant un DEC du Québec était suffisant? Nous aimerions savoir pour quelle raison est-ce qu'un diplôme universitaire est obligatoire au Québec alors que le DEC est reconnu partout dans la province de Québec?

**Réponse 7:**

Un diplôme en sciences infirmières avec un nombre précis d'années d'expérience n'est pas acceptable. Conformément à la première exigence obligatoire, un baccalauréat d'une université reconnue avec une spécialisation acceptable en sciences infirmières est la norme minimale à laquelle toute personne proposée doit satisfaire pour fournir des services à titre d'infirmière contractuelle ou d'infirmier contractuel de bureau de secteur.

**Question 8**

Nous demandons un délai additionnel afin de recevoir vos réponses, et de pouvoir les traiter en conséquence par la suite.

**Réponse 8**

**SUPPRIMER:** L'invitation prend fin à 02:00 PM le 2014-07-23

**AJOUTER:** L'invitation prend fin à 02:00 PM le 2014-07-30

**Question 9**

Les mots "milieu de santé communautaire" en français ne sont pas définis à l'annexe D, et ne veulent pas dire la même chose que « soins dans la communauté ». De ce fait, aux fins de la demande de proposition, est-ce que les soins dans la communauté peuvent avoir été fournis dans des milieux de santé communautaire tels que CLSC, clinique ambulatoire, dispensaires de régions éloignées? Ou bien si vous voulez que la ressource ait fourni des soins spécifiquement « à la résidence, à la maison » à savoir en « home care »?

N° de l'invitation : 51019-144006/A  
Modification N° : 004  
Titre : Services d'infirmière/infirmier

**Réponse 9**

Oui, effectivement aux deux types d'endroits. Ça veut dire que les clients résident chez eux et pas dans un foyer, hôpital ou d'autre institution. L'infirmière fournissant les soins peuvent les faire aux clients à leur maison, dans un CLSC etc.

Toutes les autres conditions demeurent inchangées.

Si vous avez déjà envoyé votre soumission et que vous désirez la modifier, veuillez nous faire parvenir cette modification soit dans une enveloppe scellée transmise par la poste à l'adresse ci-dessus, soit par télécopieur au numéro (506) 851-6759 en veillant à ce qu'elle parvienne à la soussignée avant la date de clôture en vigueur. Le numéro de la demande de soumission et la date de clôture doivent figurer à l'extérieur de l'enveloppe scellée ou sur le document transmis par télécopieur.